



Règlement
By-law

4627

Modification au règlement 4581 intitulé: "Autorisation à certaines personnes d'occuper à des fins spécifiques des bâtiments dans des zones résidentielles."

A la séance du conseil de la ville de Montréal tenue le 22 juin 1973 (2e étude),

le conseil décrète:

I. — L'article 1 du règlement 4581 est modifié, en y remplaçant le paragraphe b) par le suivant:

"b) McGill Community Family Center à occuper, aux fins de centre communautaire familial, les bâtiments portant les numéros 3491 et 3495 de la rue Peel. Le nombre de personnes admises dans ce centre ne doit pas excéder quarante (40) à la fois".

Amendment to By-law 4581 entitled: "Authorization for certain persons to occupy buildings for specific purposes in residential zones."

At the meeting of the Council of the City of Montreal held on June 22, 1973 (2nd study),

Council ordained:

I. — Article 1 of By-law 4581 is amended by replacing paragraph b) by the following:

"b) McGill Community Family Center to occupy as a family community center the buildings bearing numbers 3491 and 3495 Peel Street. The number of persons admitted to that center shall not exceed forty (40) at one time".

LE MAIRE,

Charles Belanger
LE GREFFIER DE LA VILLE,
Le Greffier de la Ville

POUR LA VILLE DE MONTRÉAL,

Montréal le..... 26 JUIN 1973